



Violences conjugales et sur enfants

Par **mylene1808**, le **29/09/2014** à **11:21**

Maitre,

Je me permets de vous écrire pour vous exposer mon probleme au nom de mon beau pere car moi je ne peux pas intervenir malheureusement.

Je suis pacsée avec une personne tunisienne depuis le 20 mai 2014. Le 13 juin il m'a battue et j'ai déposé plainte. Il a été en garde à vue 48h et j'ai levé la plainte le lendemain.

Il a été condamné le 21 juillet à 1an avec sursis et 2 ans de mise à l'epreuve.

Il est revenu à la maison, tout se passait bien et semaines apres environ, il a eu une grosse crise de colere et a recommence. Il a frappé mes enfants avec un martinet et moi il m a re battue.

Je n'ai rien dit mais le voisinage a vu quelques jours plus tard mon fils avec des bleus et a donc alerté la police qui est venue chez moi. Ils m'ont "menacée" et m'ont dit que si je restais avec lui ils m'enlevaient mes enfants.

Ils l'ont attrapé jours apres et il a été en garde à vue, là bas il a fait une tentative de suicide et s'est retrouve a l'hopital. De là il s'est echappé et maintenant nous ne savons pas ou il est. Quand il telephone à son pere c'est en appel masqué.

Ces crises viennent des séquelles qu'il lui reste quand il etait petit il est tombé sur la tete et de plus il prend des produits pour la musculation qu'il surdose (le docteur a dit que ca peut venir de là). Il avait commencé un suivi psychologique et veut se faire soigner. Les enfants sont tres malheureux depuis qu'il n y a pas leur papa a la maison.

Je ne peut pas intervenir car je ne veux pas perdre mes enfants, mais nous lui pardonnons car à part ça c'est un homme tres gentil, travailleur et tres aimant et affectueux.

Par contre mon beau pere est totalement perdu et desire savoir ce qu'il peut faire pour son fils.

Je vous remercie.

Cordialement

mme fine